

Richard Bergeron, chroniqueur urbain
Ici Radio-Canada Première 95,1 FM, émission Le 15-18

Ray-Mont Logistiques (2)

Chronique du 28 février 2023

Lundi dernier, 20 février, des résidents s'opposant de longue date au projet de Ray-Mont Logistiques, en limite est du quartier Maisonneuve, se sont présentés au conseil municipal pour solliciter l'appui de la mairesse Plante. Celle-ci leur a répondu ce qui suit :

« Vos préoccupations, je les porte. (...) Continuez à faire ce que vous faites bien : poussez chez nous, poussez au provincial, poussez vos élus fédéraux. Et comptez sur nous, comptez sur moi : on va continuer à aller chercher tout ce qu'on peut aller chercher pour bonifier et trouver des aménagements qui vont être pertinents ».

Cité par Philippe Teisceira-Lessard, *La Presse*, 20 février 2023

Cette réponse, en plus de certains faits que j'ignorais lors d'une première chronique (15 décembre 2022) et qui ont depuis lors été portés à ma connaissance, justifient que je revienne aujourd'hui sur le sujet.

Rappel des faits

C'est en 2016 que Ray-Mont Logistiques a acquis le site hautement contaminé de l'ex *Canadian Steel Foundries* afin d'y relocaliser ses activités de transbordement de conteneurs de la rue Wellington, à Pointe-Saint-Charles. Ce dernier site fut ensuite vendu au groupe immobilier Devimco, qui prévoit y construire des logements.

Ce projet a suscité une vive opposition de la part d'habitants des zones limitrophes, qui auraient souhaité que le site devienne un parc. En 2018, l'administration du maire d'arrondissement Pierre Lessard-Blais a pris fait et cause pour eux en refusant de délivrer le permis d'aménagement des lieux. L'entreprise s'est alors adressée aux tribunaux : la Cour supérieure lui a donné raison en 2018, la Cour d'appel en janvier 2021. Ce qui a forcé l'arrondissement à délivrer le permis demandé. En novembre dernier, le ministère de l'Environnement a délivré l'autorisation d'opérer, ce qui est le cas depuis 4 mois.

Invoquant les pertes financières imputables au retard de plusieurs années, Ray-Mont poursuit présentement la Ville pour des « **dommages punitifs** » évalués à 373 M\$.

La réponse de la Mairesse

La mairesse autant que les opposants au projet savent qu'ils ne peuvent plus empêcher Ray-Mont Logistiques d'opérer son activité sur ce site : **cette bataille a été perdue.**

La Ville et Ray-Mont sont aujourd'hui à nouveau devant les tribunaux. Fort de ses deux victoires antérieures sur les aspects réglementaires, et s'agissant cette fois d'une poursuite pour « dommages punitifs », Ray-Mont plaidera vraisemblablement la « malveillance gratuite » (ou formulation similaire) de la Ville à son endroit.

La règle veut qu'en pareille situation, la partie poursuivie évite de mettre de l'huile sur le feu. L'échappatoire usuel consiste à dire : *Je ne commente pas une cause qui est devant les tribunaux*. C'est ce qu'aurait pu et dû répondre la mairesse au conseil de lundi dernier.

Or, la mairesse a fait tout le contraire :

- Elle a encouragé les opposants au projet à maintenir leur pression, et d'ailleurs, pour obtenir quoi au juste ?¹
- Sans paraître se rendre compte qu'en agissant de la sorte, elle risquait d'affaiblir la position de la Ville dans le cadre de la poursuite engagée par Ray-Mont;
- À moins qu'elle l'ait fait en toute connaissance de cause mais qu'à ses yeux, il soit plus important d'entretenir une clientèle politique que défendre les intérêts de l'ensemble des contribuables montréalais.

Le rôle des médias

Vous vous souviendrez que c'est moi, lors de ma précédente chronique sur le sujet, qui ai été le premier à souligner que le projet de Ray-Mont en était un de **DÉMÉNAGEMENT** de ses activités de Pointe-Saint-Charles vers Maisonneuve. Au fil des ans, des dizaines d'articles ont été publiés dans les journaux dont aucun ne mentionnait ce « *détail* ».

Or, j'ai appris que ledit détail était toujours mentionné par les représentants de l'entreprise lorsqu'ils étaient contactés par un média. J'ai aussi mis la main sur une **Fiche technique du projet de plateforme logistique intermodale** qui mentionne expressément qu'il s'agit d'un déménagement, fiche qui fut remise à chaque journaliste qui en faisait la demande. Or, aucun d'eux n'a jugé utile d'en parler. Pourquoi ?

Mon hypothèse est que rien n'est plus attachant comme sujet qu'une « **lutte citoyenne** » portant sur la « **qualité de vie des familles** » et sur le « **droit à la verdure et à l'air pur des habitants des quartiers moins favorisés** », droit qui pouvait théoriquement conduire à la création d'un nouveau grand parc urbain :

- C'est pas croyable tout ce qui a pu être écrit sur ces thématiques, à tirer les larmes à un alligator !

D'ailleurs, cela continue. J'en prends pour preuve la photo illustrant l'article publié par *La Presse* la semaine dernière, qui donne l'impression que le terrain disputé pourrait encore être transformé en parc, alors que son aménagement aux fins de l'activité de transbordement est à toute fin pratique achevé depuis avril 2022 :

¹ Après sa première victoire en cour supérieure, en 2018 donc, Ray-Mont a rencontré les élus de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour leur faire une série de propositions de nature à rassurer les riverains quant aux impacts du projet (érection d'un haut talus planté d'arbres, pour couper autant la vue que le bruit, à titre d'exemple), ou pour satisfaire en partie leurs attentes (verdissement partiel du site et aménagement d'une piste cyclable, toujours à titre d'exemples). L'arrondissement n'a pas donné suite. Les offres de rencontres adressées au président du comité exécutif de la Ville et à la mairesse furent également ignorées. En fait, la réponse de l'administration montréalaise a pris la forme d'une nouvelle poursuite en cour d'appel. Est-ce à cette offre de Ray-Mont que la mairesse fait allusion ? Si c'est le cas, elle et son administration devraient s'empresse de changer d'attitude.



Photo publiée par La Presse, édition du 20 février 2023



Photo de Jacques Nadeau publiée par Le Devoir, édition du 6 avril 2022

- Ce qui conduit à la conclusion que les médias ont induit la population en erreur ;
- Je conviens toutefois volontiers que cela a donné lieu à des articles très « touchants », qui ont suscité de très « belles et nobles émotions » chez les lecteurs;
- C'est tellement dans l'air du temps : pourquoi s'en priver ?

Le rôle du président du comité exécutif

Au cours du mandat 2017-2021, Benoît Dorais était à la fois maire de Pointe-Saint-Charles et président du comité exécutif de la Ville.

C'est lors du mandat précédent, en 2016, que Ray-Mont Logistiques a acquis le terrain dans Maisonneuve et vendu son terrain de la rue Wellington à Devimco. Ce qui faisait l'affaire des élus de Pointe-Saint-Charles puisque depuis des années, ils recevaient régulièrement des plaintes des riverains à propos du camionnage lourd incessant et plus généralement du bruit. Or, qui était maire à ce moment ? Benoît Dorais.

Benoît Dorais savait donc qu'il s'agissait d'un déménagement, et il en était plutôt heureux. La responsabilité première d'un président du comité exécutif, numéro deux de l'administration, est de veiller au bon usage des deniers publics (en tant que responsable du budget).

Un président de comité exécutif a un pouvoir limité sur les agissements d'un maire d'arrondissement qui, au conseil municipal, siège dans l'opposition. Mais vis-à-vis d'un membre de sa propre formation politique, **il n'a pas seulement le pouvoir mais le devoir** d'intervenir pour rappeler à l'ordre un maire d'arrondissement dont les agissements mettent à risque la réputation et les finances de la Ville :

- Or, qu'a fait Benoît Dorais ? Le président du comité exécutif qu'il était a laissé la situation s'envenimer jusqu'à ce que Ray-Mont logistiques intente un premier procès, que la Ville a perdu, puis a ordonné aux services juridiques de la Ville d'en intenter un second en Cour d'appel, qu'à nouveau la Ville a perdu;
- Si bien qu'aujourd'hui, la Ville fait face à un troisième procès qui pourrait, lui, coûter plusieurs centaines de millions de dollars aux contribuables montréalais.